

COMPAGNIE FRANÇAISE DU ZINC (1916-1926), Salindres (Gard), puis Berre (Bouches-du-Rhône)

Jean CARNOT, fondateur et président

Né le 13 juillet 1881 à Paris.

Arrière-petit-fils de Lazare Carnot (1753-1823), l'« organisateur de la victoire ».

Petit-fils d'Hippolyte Carnot (1801-1888), ministre de l'Instruction publique en 1848.

Fils d'Adolphe Carnot (1839-1920), qui supervisa la construction de la voie ferrée Angoulême-Limoges depuis son château de Savignat à Chabanais, président du conseil général de la Charente, professeur de chimie à l'École des mines, président du Gaz de Paris, et de M^{me}, née Marie Antoinette Mathilde Offroy-Durieu.

Neveu de Sadi Carnot,

le président de la République assassiné en 1894 par un anarchiste italien.

Marié à Geneviève Mérillon, fille d'un député de la Gironde.

Château à Savignat, près Chabanais, édifié par Adolphe lorsqu'il dirigea la construction de la voie ferrée d'Angoulême à Limoges.

Et château du Mainegossy, à Saint-Laurent-de-Céris (Charente)

Ingénieur civil des Mines, licencié en droit, ingénieur électricien.

Administrateur délégué de la Compagnie française du Zinc (1916),

Administrateur des Mines de Malabau (Aude),

de la Société des mines de Malines (Gard),

des Chaux hydrauliques et ciments des Tavernes (Gard) (sept. 1918),

de l'Association financière pour le commerce et l'industrie (juin 1919) : crédit à long terme, de la Cie du Sud-Marocain (1922),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_Sud-Marocain.pdf

président Le Travail, compagnie mutuelle française d'assurances sur la vie,

administrateur des Engrais azotés et composés (juin 1925)

des Exploitations minières de l'Oubangui (1927),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Exploit._min._Oubangui.pdf

de la Compagnie soudanaise (oct. 1929),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Compagnie_Soudanaise.pdf

des Établissements Joseph Mas à Douala (Cameroun) (juillet 1930),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Ets_Joseph_Mas-Douala.pdf

des Fruits Vitrac (1932)

...

Conseiller municipal de Saint-Laurent-de-Céris (Charente),

Chevalier de la Légion d'honneur du 13 déc. 1919

Député du Confolentais en Charente (1924-1928).

Décédé à Paris le 24 avril 1969.

Compagnie française du zinc
(*Le Ruy Blas*, 7 mai 1916)

D'un procès-verbal en date du 4 avril dernier, il appert que les actionnaires ont nommé premiers administrateurs de la Société : MM. Adolphe Carnot, inspecteur général des mines en retraite, 95, boulevard Raspail à Paris ; Adrien Badin, ingénieur, administrateur délégué des Produits chimiques d'Alais et de la Camargue, 19, boulevard Malesherbes, à Paris ; Jean Carnot, ingénieur civil des Mines, 10, rue de la Pépinière, à Paris ; Auguste Marmottan, ingénieur civil des mines, 15. rue de Chartres, à Neuilly-sur-Seine ; Gérard Dufour, ingénieur des Arts et Manufactures, 85 bis, avenue Wagram, à Paris¹ ; Guy de Farconnet ², propriétaire, 16, boulevard Carabacel, à Nice ; René Pinard, propriétaire. 78, rue Spontini, à Paris.

D'autre part, suivant délibération du conseil de la même date. M. Jean Carnot, a été nommé administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus, que comportent ces fonctions.

1919 : L'OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC, NOUVEL ACTIONNAIRE
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_France-Maroc.pdf

Fin 1918, abandon de l'usine de Salindres, transfert à Berre.
Plusieurs administrateurs démissionnent :
MM. A[dolphe] Carnot, inspecteur général des Mines ;
Boyou, directeur de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue ;
Dufour, ingénieur des Arts et Manufactures.
Ils sont remplacés en 1919 par :
MM. Robert Gompel [de l'Omnium France-Maroc] ;
Jules Siegfried fils ³.
(La Vie municipale (Ass. maires de France), 4 juin 1922)

APPEL DE FONDS
Cie française du zinc
(La Cote de la Bourse et de la banque, 23 mai 1919)

¹ Gérard Dufour : ancien président de la Compagnie minière du Bas-Sanwi et de la Côte-d'Ivoire. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere_Bas-Sanwi.pdf

² Guy de Farconnet : frère d'Henri de Farconnet (1858-1913), chef de la maison de commerce marseillaise Farconnet, Roubaud & Cie, administrateur des Raffineries de soufre réunies.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Raffineries_soufre_reunies.pdf

Guy siègea avec lui aux Sociétés des casinos de Nice et d'Évian. En outre, aux Stations hivernales africaines à Tunis :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Stations_africaines.pdf

³ Jules Siegfried (1870-1943) : fils de Jules Siegfried (1870-1943), négociant havrais, parlementaire, ministre, et de Julie Puaux. Marié à Lucie Decoppet. Dont Pierre et Marc. Administrateur de la Compagnie des Tramways de Poitiers (1897), de la Cie française des extraits tinctoriaux et tannants, au Havre (1905), de la Société d'exploitation des Établissements Demaria frères, appareils photographiques (1907), administrateur (1910), puis président de la Cie générale de fourrures et pelleteries (Anciens Établissements N. Haendler et fils), administrateur de la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, de la Compagnie française du zinc, à Berre-l'Étang (1919), de l'Établissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne (1919), des Procédés biochimiques Pierre Mazé (1920), de la Société française des produits chimiques et des blancs de Comines, du Contrôle Technique, Groupement pour la réception des matériaux et machines, la surveillance des fabrications et des constructions (1924), commissaire aux comptes de la Banque nationale de crédit (1927), administrateur des Société des Textiles chimiques du Centre : soie artificielle (1930-1933)...

Versement 2^e et 3^e quart, soit 50 fr. par action, avant le 20 juin et versement du dernier quart, soit 25 fr. par act. avant le 20 juillet, au siège, 10, rue de la Pépinière, au Comptoir d'Escompte et agences et à la Banque Nationale de Crédit, 19, boul. des Italiens. — *Gazette du Palais*, 17 mai.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU ZINC
(*La Petite République*, 9 mai 1920)

Au cours de l'assemblée extraordinaire qui s'est tenue récemment, il a été décidé de porter le capital de 4 à 12 millions par l'émission à 150 francs de 80.000 actions de 100 francs et, en outre, le rachat de 2.400 parts de fondateur au prix de 750 francs, avec faculté pour les porteurs de souscrire six actions pour chaque part en bénéficiant d'une ristourne correspondant à la moitié de la prime d'émission.

Le rapport expose que l'augmentation du capital a pour objet de développer considérablement la production du blanc de zinc et d'entreprendre celle du lithopone, succédané du blanc de zinc. La société s'est assurée des terrains favorablement situés le long de l'étang de Berre, pour y construire des usines et y organiser ses fabrications sur une grande échelle. Le président a expliqué que la demande de blanc de zinc et de lithopone assurait des prix rémunérateurs pendant quinze années au moins. La fabrication annuelle atteindra environ 6.000 tonnes de blanc de zinc et 6.000 tonnes, de lithopone. Un groupe financier garantit la réalisation de cette augmentation de capital.

Compagnie française du zinc
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juin 1920)

Une nouvelle augmentation du capital sera proposée à l'assemblée extraordinaire du 28 juin.

ANNONCES LÉGALES
Modifications
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juillet 1920)

Compagnie française du zinc. — Augmentation du capital de 12 millions de francs à 12.900.000 fr., par l'émission de 9.000 actions de 100 fr. Modification aux statuts en conséquence. — *Gazette du Palais*, 15 juillet 1920.

Un encaisseur attaqué près de Marseille
(*Le Journal des débats*, 21 août 1921)

Un employé de la Société française de zinc, de Berre, près Marseille, venait d'encaisser 70.000 fr. destinés à la paye de la semaine des ouvriers de l'usine. Il était à bicyclette et revenait à Berre, lorsque deux hommes masqués bondirent sur lui et, sous la menace de leurs revolvers, le dévaliseront. Après quoi, et pour se ménager le temps

de la fuite, ils l'assommeront. Ce n'est que quelques instants plus tard que des passants trouvèrent et relevèrent le malheureux encaisseur dont les blessures sont graves.

La Compagnie française du zinc
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 mai 1922)

Cette société, au capital de 13 millions de francs, va mettre en marche incessamment sa nouvelle usine de Berre (Bouches-du-Rhône), située en bordure de l'étang de Berre, près de Marseille.

La production annuelle de l'usine, en ordre de marche, sera de 6.000 tonnes de blanc de zinc pour la peinture et l'industrie du caoutchouc, 6.000 tonnes de lithopone (sulfure de zinc et sulfate de baryte) pour la peinture ; 3.000 tonnes de chaux agricole ; 6.000 tonnes de sulfate de baryte broyé ou précipité (blanc fixe) pour la peinture.

Les terrains ont une superficie totale de cent hectares; les divers bâtiments construits couvrent actuellement 21.000 mètres carrés ; l'usine est reliée par un embranchement particulier à la voie ferrée Paris-Marseille et aura une estacade sur l'étang de Berre permettant l'arrivée et le départ des marchandises par bateaux.

[Contrôle des Blancs de Comines]

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Blancs_de_Comines.pdf

La Compagnie française du zinc possède deux filiales : la Société française des produits chimiques et des blancs de Comines, au capital de 1.500.000 fr., usine à Comines, et la Magnésie française, au capital de 800.000 fr., dont l'usine est à Berre. [...]

La Journée industrielle. — 10 mars 1922.

La Compagnie française du zinc
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 mai 1922)

La Compagnie française du zinc, qui avait acheté des terrains en bordure de l'étang de Berre, y a édifié une usine couvrant actuellement 21.000 mètres carrés. Cette usine nouvelle est reliée par un embranchement particulier à la voie ferrée P.-L.-M. et elle aura une estacade sur l'étang de Berre pour permettre l'arrivée et le départ des marchandises directement par bateaux.

La production annuelle de l'usine est prévue pour 6.000 tonnes de blanc de zinc pour la peinture et l'industrie caoutchoutière ; 6.000 tonnes de lithopone (sulfure de zinc et sulfate de baryte), pour la peinture ; 3.000 tonnes de chaux agricole et 6.000 tonnes de sulfate de baryte broyé ou précipité, dit blanc fixe, pour la peinture.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU ZINC
(au capital de 13 millions de francs)
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1922)

Cette société a été constituée en 1916 pour fournir de l'oxyde de zinc à l'artillerie. Depuis, elle a entrepris, à Berre (Bouches-du-Rhône), la création d'une grande usine pour les produits de peinture à base de zinc qui remplacent la céruse dont l'emploi est maintenant interdit.

D'après les statistiques établies par le ministère du commerce, en vue de déterminer le tonnage fourni par les usines françaises et celui qui doit être demandé en nature à l'Allemagne (accords de Wiesbaden), la production que doivent fournir les deux usines de la Compagnie française du zinc en 1922, représente le tiers de la production française.

L'actif brut de la Compagnie dépassait 22.000.000 de francs au 31 décembre 1921, et son installation industrielle est dotée des derniers perfectionnements.

Le conseil d'administration est composé de MM. Jean Carnot, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur civil des mines président ; Jules Siegfried fils, industriel à Paris ; Henri Marmottan, ingénieur civil des mines, Neuilly-sur-Seine ; Robert D. Lance, ingénieur chimiste, Paris.

*
* * *

La Société procède à l'émission de
20.000 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS
rapportant 7 %

soit 35 francs d'intérêt annuel nets d'impôts présents et futurs

Coupons semestriels aux échéances des 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année. Le premier coupon devant être payé le 1^{er} novembre 1922.

Les obligations émises seront remboursées au pair, soit 500 francs, en vingt-cinq années, à compter du 1^{er} mai 1927.

La cotation en Bourse de Paris sera demandée concernant cette émission a été
Bulletin des Annonces Légales

COMPAGNIE FRANÇAISE DU ZINC
(*La Vie municipale* (Ass. maires de France), 4 juin 1922)

M. Jean Carnot exagère. C'était déjà bien que d'avoir fondé le 4 avril 1916 cette société pour exploiter l'usine de Salindres (Gard), sous le prétexte alors plausible des besoins si impérieux de la guerre en blanc de zinc !

Les heureux actionnaires du début, employés dans cette usine, y ont connu la guerre fraîche et joyeuse !

Celle-ci terminée, ils se sont aperçus qu'elle n'avait plus sa raison d'être et qu'au lieu d'y fabriquer du blanc de zinc, ils y broyaient du noir !! Il eut été sage à ce moment-là d'arrêter et de dissocier cette société mort-née !

Mais M. Jean Carnot voit grand. Il quitte Salindres (Gard) et va s'installer à Berre (Bouches-du-Rhône).

Ses conceptions ne sont sans doute pas du goût de ses collègues du conseil d'administration car nous voyons fin 1918 disparaître les compétences telles que :

MM. A[dolphe] Carnot, inspecteur général des Mnes ;

Boyou, directeur de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue ;

Dufour, ingénieur des Arts et Manufactures.

Qu'il remplace en 1919 par :

MM. Robert Gompel (spécialisé dans les affaires catastrophiques) ;

Jules Siegfried fils, industriel.

Pendant ce temps, M. Jean Carnot porte son capital, le 15 avril 1919, de 900.000 fr. à 4 millions avec une prime de 25 fr. par action, puis à 6 millions, et en juin 1920 à 12

millions avec une prime d'émission atteignant au 31 décembre 1920 4.450.000 fr. Depuis, par on ne sait quel artifice, il a atteint 13 millions.

Que se passe-t-il à nouveau dans le conseil ?

Est-ce la peur des responsabilités ou la crainte qu'inspirent les idées de grandeur de M. Jean Carnot ; en 1921 on enregistre la démission de :

MM. Robert Gompel ;

Guy de Farconnet, propriétaire ;

René Pinard, propriétaire.

Et il ne reste plus, en 1922, dans le conseil que :

MM. Jean Carnot, président, administrateur délégué ;

J. Siegfried ;

H. Marmottan ;

Robert Lance, ingénieur chimiste, apporteur des brevets.

En mars 1922, M. Jean Carnot ayant besoin de nouveaux capitaux décide de faire appel à ses actionnaires pour 10 millions de francs en 20.000 obligations de 500 fr. à 7 % émises à 460 fr.

Le rendement étant sans doute médiocre et la situation devenant inquiétante, M. Jean Carnot adresse le 10 mai à la presse financière le communiqué ci-après :

« Les fonds provenant de l'émission des obligations 7 % ont permis d'achever l'installation de la première partie de l'usine de Berre qui est, actuellement, en état de produire mensuellement 100 tonnes d'oxyde de zinc, production qui sera portée, à dater du 15 juin, à environ 250 tonnes par mois.

D'après les prévisions du conseil d'administration, la Compagnie entrera dès fin juin dans la période des bénéfiques, qui iront s'accroissant jusqu'à fin décembre où ils seront alors d'environ 250.000 fr. par mois (il s'agit là de bénéfiques nets provenant de ventes après déduction faite des dépenses).

Ainsi donc, la longue patience des actionnaires est à la veille d'être récompensée, les cours pratiqués sur l'action semblant très exagérément dépréciés. »

La cotation en Bourse promise lors de l'émission des actions l'est également, pour les obligations. L'engagement sera-t-il aussi bien tenu ?

Eh bien nous ne suivrons pas M. Jean Carnot dans cette voie et nous maintiendrons pour nos lecteurs le conseil de la plus grande abstention.

Nous n'avons pas confiance dans son étoile. Les démissions successives dans le conseil nous laissent très troublés et les capitaux engagés nous paraissent de beaucoup trop élevés pour pouvoir être rémunérés.

Le but du rachat en 1919 des 2.400 parts de fondateur à 750 fr., soit 1.800.000 fr., avant que la société ne soit entrée en production et sans bases certaines pour déterminer leur valeur, ne peut être apprécié par nous.

La situation faite aux actionnaires qui ont payé leurs titres en 1919 de 190 à 275 fr. ; en 1920 de 120 à 350 fr. ; en 1921 de 55 à 140 fr. et en 1922 de 48 à 55 fr. est désastreuse.

Le dernier bilan à fin décembre 1920 ne montre encore aucun compte de profits et pertes et se borne à mentionner un solde créditeur de 12.025 fr.

On manque de renseignements pour l'exercice 1921.

Nous sommes en juin et l'assemblée qui est convoquée d'ordinaire le 15 février, ne l'est pas encore.

Si on ajoute à cela, la crise qui sévit actuellement dans l'industrie des produits chimiques et la baisse considérable des prix, on doit se demander si tous les espoirs de M. Jean Carnot sont bien fondés.

Nous ne le croyons pas.

ÉTUDES FINANCIÈRES

Compagnie française du zinc
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1922)

La Compagnie française du zinc procède au placement de 20.000 obligations de 500 fr. 7 % nets, autorisé par l'assemblée du 17 février 1922. Ces titres fournissent un revenu fort avantageux pour une affaire de bon aloi, et il semble qu'ils peuvent retenir l'attention des capitalistes.

La Compagnie française du zinc n'est pas, à proprement parler, une affaire nouvelle. Constituée en 1916 en vue de fournir du zinc et des sels de zinc aux services de l'Artillerie et du Matériel chimique de guerre, elle a exploité avec bénéfices une usine à Salindres. Dans ce premier établissement, elle a mis complètement au point ses méthodes de fabrication et formé son personnel supérieur. Mais, la place manquant à Salindres pour créer une usine moderne susceptible de réaliser de bas prix de revient, cet établissement a été vendu, et la Société a entrepris la construction de toutes pièces de vastes ateliers en bordure de l'étang-de Berre ; ces ateliers viennent d'être mis en marche, en mai 1922.

La principale fabrication de la Compagnie est celle du blanc de zinc ; par la suite, celle du lithopone (sulfure de zinc et sulfate de baryte) sera entreprise ; accessoirement l'usine fabriquera divers produits chimiques tirés de ses sous-produits, notamment à l'usage de l'agriculture.

L'oxyde de zinc est utilisé dans la fabrication du caoutchouc et dans la peinture. Pour ce dernier usage, il est appelé à remplacer la céruse, dont l'emploi a été interdit. Avant la guerre, la France consommait environ 20.000 tonnes d'oxyde de zinc et 30.000 tonnes de céruse par an : les débouchés intérieurs permettent donc le placement de 50.000 tonnes pour l'ensemble des usines françaises. La plus grosse partie de l'oxyde de zinc consommée chez nous venait d'Allemagne ; les droits élevés qui sont appliqués désormais rendent facile pour les producteurs français l'évincement des marchandises allemandes. La question des débouchés ne paraît donc pas se poser pour la Compagnie française du zinc, à laquelle il aurait déjà été offert de prendre toute sa production.

L'usine de Berre, telle qu'elle est conçue et en grande partie achevée, est de beaucoup le principal établissement français de ce genre ; elle a été aménagée et outillée avec toute l'expérience acquise à Salindres, en vue d'une production annuelle de 6.000 tonnes d'oxyde de zinc et de 600 tonnes de lithopone, cela sans compter les produits accessoires. Dès à présent, l'outillage existe pour une production de 3.000 tonnes d'oxyde de zinc ; des installations peu importantes porteraient la capacité aux chiffres ci-dessus.

L'usine de Berre est étalée sur un terrain de 100 hectares en bordure de l'étang et à proximité de la station de Berre, sur la voie ferrée Paris à Marseille, qui traverse la propriété. Le raccordement et les voies intérieures, qui se prolongent jusqu'à l'étang, ont une longueur de 5 km. L'usine comporte actuellement 21.000 mètres carrés de bâtiments : ateliers de fabrication proprement dits, menuiserie pour la fabrication des emballages, forge et ateliers de réparations, logements pour le personnel, immeubles à destination agricole ; sur le bord de l'étang de Berre, une station centrale de 1.200 HP est en période de montage.

En se basant sur la marche de l'usine de Salindres, le prix de revient de l'oxyde de zinc serait de 1.200 fr. la tonne, pour un produit qui se vend actuellement 1.800 fr. environ. Mais l'usine de Berre dispose d'un tout autre outillage et d'une tout autre puissance que celle de Salindres et l'on est en droit de compter sur des prix de revient permettant, le cas échéant, de lutter contre la concurrence. L'usine de Berre a l'avantage de produire l'oxyde de zinc en partant des minerais et en tirant parti des

autres éléments constitutifs de ces minerais ; elle possède, en outre, ses propres carrières de chaux et de baryte.

La Compagnie française du zinc a pris des intérêts prépondérants dans deux affaires de même nature : la Société française des produits chimiques et des blancs de Comines, au capital de 1.500.000 fr., et la Magnésie française, au capital de 800.000 fr. La première fabriquait du lithopone dans une usine voisine de Lille, qui a été détruite pendant la guerre, mais est reconstruite désormais ; la deuxième exploite une usine à Berre et fournit des spécialités intéressantes, notamment pour les caoutchoutiers.

Au point de vue financier, la Compagnie française du zinc se présente comme suit : l'actif social s'élève à 22 millions et demi de francs, dont 20 millions pour l'usine de Berre et 2 millions et demi de fonds de roulement. Grâce aux primes d'émission des actions nouvelles réalisées en 1920 et s'élevant à 4.450.000 fr., ainsi qu'aux bénéfiques de l'usine de Salindres, tous les comptes morts ont disparu du bilan : frais de constitution, frais d'émission, rachat des parts de fondateur, et il a été constitué des réserves d'ensemble environ 600.000 fr. Le capital, élevé à plusieurs reprises, atteint aujourd'hui 13 millions. La dette, consolidée ou restant à consolider, est de 8 à 9 millions. Il est à remarquer qu'il n'existe pas de dette en banque ; les créanciers sont les entrepreneurs et les fournisseurs de matériel. L'émission d'obligations en cours a pour objet le règlement définitif de ces fournisseurs, de manière que la Société commence son exploitation sans aucune dette autre que ses obligations.

Celles-ci ont donc comme garantie un actif de 22 millions et demi, compté au prix coûtant. Il n'est pas sans intérêt de noter que les terrains bien placés le long de l'étang de Berre ont pris une plus-value considérable dans ces derniers temps ; d'après des transactions récentes, les 100 hectares de la Société, comptés pour 484.000 fr., vaudraient à eux seuls plus de 3 millions de francs.

Bien garanties au point de vue intrinsèque, les obligations de la Compagnie française du zinc constituent, par suite, un placement avantageux, d'un rendement élevé. La société, qui exploite dans de bonnes conditions une industrie de première nécessité, possède de bonnes chances de succès. Fort sagement, elle a fait coïncider son appel au public avec la mise en marche de l'usine.

Le conseil d'administration est composé de : MM. Jean Carnot, ingénieur civil des Mines, président ; Jules Siegfried fils, industriel ; Henri Marmottan, ingénieur civil des Mines ; Robert D. Lance, ingénieur chimiste, docteur ès Sciences.

CESSION DES BLANCS DE COMINES À L'OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC

Compagnie française du zinc
(*La Vie municipale* (Ass. maires de France), 25 juin 1922)

Dans notre numéro de mai 1922, nous donnions à nos lecteurs les raisons pour lesquelles nous devions conseiller l'abstention sur cette affaire, raisons basées sur des documents précis. Depuis cette époque, le bilan est enfin parvenu aux actionnaires, et quel bilan ! Nos lecteurs sont édifiés.

Mais il y a maintenant quelque chose de plus grave. Une partie du gage des obligataires vient de disparaître. Sans bruit, dans un communiqué inséré par l'« Information », qui, quelques jours auparavant, avait chanté les louanges de cette mirifique affaire, en y mentionnant le gage maintenant disparu, on pouvait lire :

« Compagnie française du zinc. — Cette société nous prie de dire qu'elle n'a plus aucun intérêt dans la Société des Produits Chimiques et Blancs de Comines. »

Ce n'est pas un gage minime qui disparaît. Nous nous reportons au rapport du conseil d'administration, en 1921, dont nous publions ci-dessous quelques extraits :

« Si on lui ajoute l'importante usine de Comines qui desservira le marché du Nord, on est amené à constater que la Compagnie française du zinc contrôlera la plus grosse fabrication européenne des produits de peinture...

.....
L'émission des obligations sera gagée par le certificat remis par l'État à la Société de Comines, en vue de la mobilisation de sa créance. »

Et enfin, dans la circulaire d'émission du 17 février 1922. il est donné en garantie aux obligataires, deux filiales qui sont la Société des Blancs de Comines et la Magnésie Française, dont la Compagnie française du zinc a le contrôle et la direction !

Halte-là, monsieur Jean Carnot. Que vous disposiez de la tête de vos collègues, c'est affaire entre eux et vous. Mais vous reconnaîtrez que les actionnaires ont le droit de vous demander des explications sur votre gestion, ou... mieux encore, suivant nos conseils, de s'abstenir d'y participer.

Dernier cours des actions : 25 francs.

Compagnie française du zinc
(*La Journée industrielle*, 7 juillet 1922)

L'assemblée ordinaire, tenue sous la présidence de M. J. Carnot, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1921 se soldant par un déficit de 19.020 fr. Le conseil a été réélu en entier, et l'assemblée a ratifié la nomination de M. Robert Denis-Lance, comme administrateur.

L'usine de Berre est maintenant complètement équipée et figure aux immobilisations pour une somme de dix-huit millions. Ces installations permettront de réaliser d'importantes économies de main-d'œuvre et de combustible et, par conséquent, une diminution des prix de revient.

La production d'oxyde de zinc, qui atteint actuellement 150 tonnes par mois, atteindra 250 tonnes à la fin de ce mois. Cette production, a expliqué le président, assurera par ses bénéfices, si l'entente se fait avec les créanciers — ce qui paraît probable — le paiement des dettes sociales.

En ce qui concerne l'émission d'obligations actuellement en cours, le président a déclaré qu'elle s'effectuait lentement mais que trois millions de titres étaient actuellement souscrits.

Il a ajouté que le service financier des obligations entraînerait une dépense de 900.000 fr., en admettant que les dix millions soient placés.

La société a encore à vaincre certaines difficultés ; elle a, entre autres, à conclure des arrangements avec ses créanciers pour entrer enfin dans la période de production qui mettra sa trésorerie à l'aise.

En terminant, le président a expliqué que la démission de M. Robert Gombel [*Gompe!*] avait été motivée par la décision du conseil d'administration de confier le placement des obligations à un organe financier faute d'avoir pu trouver les concours financiers nécessaires, l'usine de Berre n'ayant pas encore commencé à fonctionner à cette époque.

La Compagnie française du zinc
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 août 1922)

La Compagnie française du zinc n'est pas, à proprement parler, une affaire nouvelle. Constituée en 1916 en vue de fournir du zinc et des sels de zinc aux services de

l'Artillerie et du Matériel chimique de guerre, elle a exploité avec bénéfices une usine à Salindres. Dans ce premier établissement, elle a mis complètement au point ses méthodes de fabrication et formé son personnel supérieur. Mais, la place manquant à Salindres pour créer une usine moderne susceptible de réaliser de bas prix de revient, cet établissement a été vendu, et la société a entrepris la construction de toutes pièces de vastes ateliers en bordure de l'étang de Berre ; ces ateliers viennent d'être mis en marche, en mai 1922.

La principale fabrication de la Compagnie est celle du blanc de zinc ; par la suite, celle du lithopone (sulfure de zinc et sulfate de baryte) sera entreprise ; accessoirement, l'usine fabriquera divers produits chimiques tirés de ses sous-produits, notamment à l'usage de l'agriculture.

L'oxyde de zinc est utilisé dans la fabrication du caoutchouc et dans la peinture. Pour ce dernier usage, il est appelé à remplacer la céruse, dont l'emploi a été interdit. Avant la guerre, la France consommait environ 20.000 tonnes d'oxyde de zinc et 30.000 tonnes de céruse par an ; les débouchés intérieurs permettent donc le placement de 50.000 tonnes pour l'ensemble des usines françaises. La plus grosse partie de l'oxyde de zinc consommée chez nous venait d'Allemagne ; les droits élevés qui sont appliqués désormais rendent facile pour les producteurs français l'évincement des marchandises allemandes. La question des débouchés ne paraît donc pas se poser pour la Compagnie française du zinc, à laquelle il aurait déjà été offert de prendre toute sa production.

L'usine de Berre, telle qu'elle est conçue et en grande partie achevée, est, de beaucoup, le principal établissement français de ce genre ; elle a été aménagée et outillée avec toute l'expérience acquise à Salindres, en vue d'une production annuelle de 60.000 tonnes d'oxyde de zinc et de 600 tonnes de lithopone, cela sans compter les produits accessoires. Dès à présent, l'outillage existe pour une production de 3.000 tonnes d'oxyde de zinc ; des installations peu importantes porteraient la capacité aux chiffres ci-dessus.

L'usine de Berre est établie sur un terrain de 100 hectares en bordure de l'étang et à proximité de la station de Berre, sur la voie ferrée Paris à Marseille, qui traverse la propriété. Le raccordement et les voies intérieures, qui se prolongent jusqu'à l'étang, ont une longueur de 5 km. L'usine comporte actuellement 21.000 mètres carrés de bâtiments : ateliers de fabrication proprement dits, menuiserie pour la fabrication des emballages, forges et ateliers de réparations, logements pour le personnel, immeubles à destination agricole ; sur le bord de l'étang de Berre, une station centrale de 1.300 HP est en période de montage.

En se basant sur la marché de l'usine de Salindres, le prix de revient de l'oxyde de zinc serait de 1.200 fr. la tonne, pour un produit qui se vend actuellement 1.800 fr. environ. Mais l'usine de Berre dispose d'un tout autre outillage et d'une tout autre puissance que celle de Salindres et l'on est en droit de compter sur des prix de revient permettant, le cas échéant, de lutter contre la concurrence. L'usine de Berre a l'avantage de produire l'oxyde de zinc en partant des minerais et en tirant parti des autres éléments constitutifs de ces minerais ; elle possède, en outre, ses propres carrières de chaux et de baryte.

La Compagnie française du zinc a pris des intérêts prépondérants dans deux affaires de même nature : la Société française des produits chimiques et des blancs de Comines, au capital de 1.500.000 fr., et la Magnésie française, au capital de 800.000 fr. La première fabriquait du lithopone dans une usine voisine de Lille, qui a été détruite pendant la guerre, mais est reconstruite désormais ; la deuxième exploite une usine à Berre et fournit des spécialités intéressantes, notamment pour les caoutchoutiers.

L'Information financière. — 13 juin.

CONCORDAT CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Compagnie française du zinc
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 avril 1923)

L'assemblée ordinaire du 30 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un déficit de 3.052.900 fr. L'assemblée extraordinaire qui a suivi, a approuvé le projet de règlement transactionnel qui doit être présenté à l'homologation du tribunal de commerce. La raison sociale est modifiée : la Compagnie s'appellera désormais Société des Produits Chimiques et Métallurgiques de Berre. Le capital de 13 millions est réduit à 3.250.000 francs par l'échange de 4 actions anciennes pour une nouvelle. Le conseil est autorisé à porter le capital à 20 millions.

Placements et émissions
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1923, p. 10-11)

Compagnie française du zinc. — Portant à 11 millions 300.000 fr. son capital réduit préalablement de 13 millions à 3.250.000 fr., cette compagnie va procéder à l'émission de 80.500 actions de 100 fr. dont 93.000 de priorité 7 %, qui seront attribuées aux créanciers ordinaires de la société.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 30 juillet 1923.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 31 juillet 1923)

Société de Produits Chimiques et Métallurgiques de Berre. — Émission d'obligations.

minesardeche.e-monsite.com/...zinc/concession-de-st-andre-lachamp.htm...?
En 1924, le conseil n'était plus constitué que de MM. Restouin et Lance.

DEMANDES DE CONCESSIONS DE MINES
minesardeche.e-monsite.com/...zinc/concession-de-st-andre-lachamp.htm...?

Le 17 mars 1924, la Compagnie française du zinc, représentée par M. Robert Lance [ingénieur-conseil], redemande une partie (908 ha) de la concession de Saint-André-Lachamp.

Elle demande également des concessions de lignite dans les Bouches-du-Rhône. Propriétaire d'une usine à Berre, elle a, à cette époque, de sérieuses difficultés financières. Or, la remise en exploitation de ce gisement aurait nécessité de très gros investissements pour traiter le minerai pauvre.

En février 1925, la compagnie abandonne son projet minier et loue son usine de Berre.

Produits chimiques et blancs de Comines
(*Le Journal des finances*, 4 avril 1924)

L'assemblée convoquée pour le 11 avril aura à approuver les comptes de l'exercice 1922 qui se soldent par un bénéfice de 565.937 fr. 89. Aucun dividende ne sera proposé ; en effet, les profits bruts résultant des ventes n'interviennent que pour 49.191 fr. 52. Le reste, soit 539.302 fr. 52, résultant de la [réalisation d'obligations de la Compagnie française du zinc](#) détenues par la société, a été affecté à des comptes de prévoyance.

Compagnie française du zinc (obligations 7 %)
(*Le Journal des finances*, 2 mai 1924)

On nous demande, assez souvent des renseignements sur ces titres. Nous pouvons préciser que l'assemblée générale de la Société Civile des porteurs d'obligations 7 % réunie, récemment, vient d'approuver les propositions de la société, relatives à l'ajournement momentané du service des coupons, Il a été décidé que le paiement des coupons semestriels de mai et novembre 1924 serait reporté pour le premier en mai 1927 et pour le second en mai 1928, c'est-à-dire, à l'époque du paiement du premier coupon semestriel des années correspondantes.

Jusqu'à ce paiement, la Compagnie française du zinc paiera un intérêt annuel de 7 % sur le montant des coupons reportés. Cet intérêt sera payé semestriellement, le premier paiement afférent au coupon de mai 1924 étant effectué le 1^{er} novembre 1924, celui afférent au coupon de novembre 1924 le 1^{er} mai 1925. La faculté d'anticipation est réservée à la Compagnie française du zinc

Des dispositions analogues pourront être prises en ce qui concerne les coupons de mai et novembre 1925 dont le paiement serait reporté en 1929 et 1930. .

OMNIUM FRANCE-MAROC
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1924)

[...] L'Omnium France Maroc n'est qu'une superfétation de Paris-Maroc avec cette aggravation que l'actif n'a jamais été composé que par le portefeuille réunissant les mêmes éléments que celui de l'entreprise sœur, plus quelques autres plus douteux encore comme les actions ... Compagnie française du zinc, de fâcheuse mémoire. [...]

Annuaire industriel, 1925 :

ZINC (Cie franç. du), 10, r. de la Pépinière, Paris, 8^e. T. Wagram 58-01. Ad. t. Malazinc-Paris. Soc. an. cap. 12.900.900 fr. Usine à Berre (B.-du-R.).

Oxyde de zinc pour l'industrie du caoutchouc. Blanc de zinc pour peinture. Lithopones. Sulfure de zinc. Blanc fixe en pâte et en poudre. Sulfate de baryte. Ocres. Oxyde et jaune de cadmium. Sels de zinc. Chaux blutée et dosée. Lessive de soude. Sulfate de soude. Produits viticoles et agricoles. (4-1504).

FAILLITES
(*Le Journal*, 27 juin 1926)

Jugement du 25 juin

Compagnie française du zinc, puis Compagnie des produits chimiques et métallurgiques de Berre, 10, rue de la Pépinière, Paris ; avec usines à Berre.
